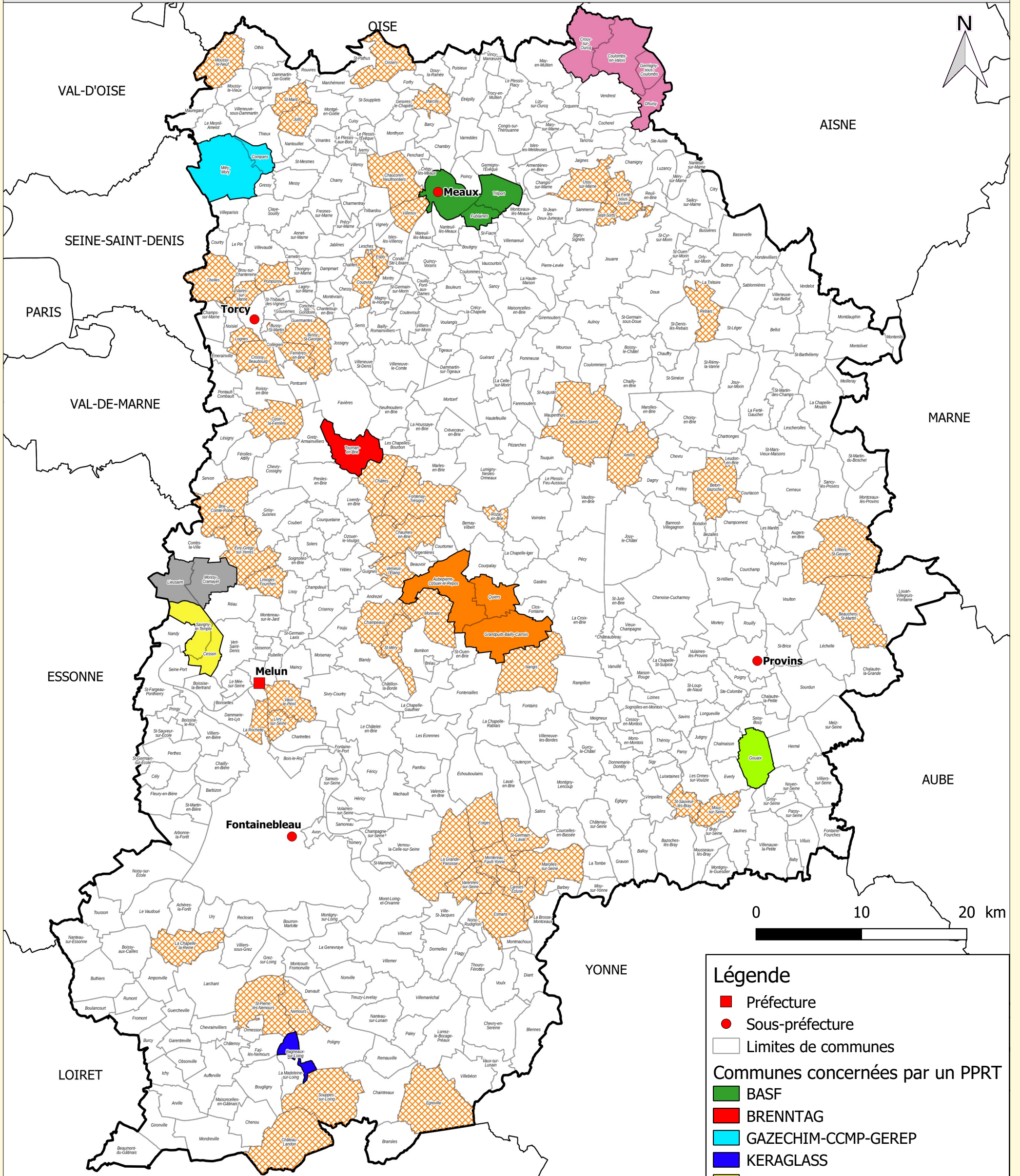


# Prévention des risques technologiques (PPRT et Porter à Connaissance)



Les PPRT définissent pour des entreprises SEVESO Seuil Haut présentant des risques significatifs sortant de leur limites de propriété :

- la cartographie des aléas
- la cartographie réglementaire et le règlement associé, où peuvent être délimités :
  - des secteurs de mesures foncières pour l'existant (préemption, délaissement, expropriation) ;
  - des zones de maîtrise de l'urbanisation future ;
  - des zones de prescriptions sur l'existant (limitées aux logements).

Le PPRT est une servitude d'utilité publique s'appliquant aux documents d'urbanisme. Les PAC sur les risques technologiques ont pour objet d'informer les collectivités sur les effets (toxiques, surpression et/ou thermiques) susceptibles de se produire en dehors de l'emprise foncière d'une entreprise.

## Légende

- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limites de communes
- Communes concernées par un PPRT**
- BASF
- BRENNTAG
- GAZECHIM-CCMP-GEREP
- KERAGLASS
- KUEHNE + NAGEL
- SICA
- SOGIF
- STORENGY
- TOTAL+ BOREALIS (ex-GPN)
- Communes concernées par un PAC**
- PAC Technologique ou PAC Silo